

Au Grand Conseil vaudois



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 10 FEV. 2008

Scanné le 11 FEV. 2009

09-INT-189

Interpellation : Rougeole ! Vaccination obligatoire ?

Selon les déclarations du médecin cantonal, une épidémie de rougeole sévit depuis novembre 2006. En principe la loi vaudoise fixe l'obligation pour chaque praticien d'avertir le médecin cantonal lorsqu'il diagnostique qu'une affection contagieuse est établie.

Devant ce phénomène qui semble se développer et l'inquiétude légitime de la population connaissant les dangers réels de cette maladie, nous posons les questions suivantes :

- 1) Combien de cas réels ont-ils été déclarés ?
- 2) Quelle mesure le Conseil d'Etat a-t-il prise ou entend-il prendre pour enrayer ce phénomène ?
- 3) Le Conseil d'Etat envisage-t-il des sanctions contre les médecins ou homéopathes qui n'annoncent pas les cas ?
- 4) Parmi ces mesures, le vaccin obligatoire dans les garderies notamment serait-il judicieux ?

Au nom du Groupe UDC.

José Durussel,
Député

Rovray, le 8 février 2009

Ne souhaite pas développer.